

Traite de la flûte *l'Ambulante* au Fort-Dauphin  
Le 13 janvier 1769. Steinauer et Poivre au ministre

---

Aux Archives Nationales : résumé en A.N. Col C/5a/3, n°29, intégral en A.N. Col C/4/24, f°28.

---

Traite de *l'Ambulante*  
N°7

à l'Isle de France, le 13 janvier 1769

Monseigneur,

La flûte du Roi *l'Ambulante* vient d'arriver de son voyage du Fort Dauphin. Elle y avait été envoyée au mois de novembre dernier par M. Dumas où elle avait porté la famille de M. de Maudave et un chargement complet de tout ce que ce Commandant du Fort Dauphin avait demandé ici pour son établissement.

Cette flûte ne nous a rapporté que 128 bêtes à cornes en très mauvais état, comme vous le verrez par l'état ci-joint.

Nous voyons avec peine que ces traites sont devenues beaucoup moindres depuis l'établissement formé dans cette partie, et cela doit être ainsi, au moins pour quelque temps, car les consommations de la nouvelle colonie qui dans ces commencements ne sauraient être bien réglées, diminuent d'autant les objets de traite qui nous seraient apportés ici.

Nous prévoyons que dans la situation où se trouve l'Isle de France, l'établissement du Fort Dauphin va lui être pendant quelque temps très onéreux.

Nous attendons avec le plus grand empressement M. le Ch. Desroches, dans l'espérance qu'il nous apportera les moyens de fonder à la fois deux colonies ; car à peu de choses près, tout est à faire ici comme à Madagascar.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Steinauer      Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 13 janvier 1769

\* \* \*